

Règlement intérieur

Les Ateliers de l'As : cours de dessin et de peinture

Présentation des Ateliers de l'As

Les ateliers d'art se déroulent au 200 rue de Gervolino au PK6. L'établissement est représenté par Luc Brival et Su-Bouy Lim de la SARL Vakasion. Nous accueillons les enfants à partir de 5 ans et la capacité d'accueil est de 17 enfants. L'équipe est composée de 2 encadrants. Une assurance responsabilité civile professionnelle a été contractée auprès d'Assurpac Allianz.

Période des cours

Les ateliers se déroulent de début mars à fin novembre. Les vacances scolaires sont réservées aux « stages vacances ». L'établissement est fermé les jours fériés et un mois pendant les grandes vacances scolaires.

Les cours d'« arts enfants » ont lieu les mercredis de 13h30 à 17h et les samedis de 9h à 12h.

Les « stages vacances » ont lieu pendant les vacances scolaires en semaine, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (accueil à partir de 7H30).

Nous accueillons également les enfants les matinées des « mercredis pédagogiques » de 8h30 à 11h30 (accueil à partir de 7H30).

Des ateliers « spécial primaire » sont également prévus les lundis, mardis, jeudis et vendredis, directement après l'école pour un atelier d'une heure (5 enfants maximum).

Les parents sont responsables de l'accompagnement de leur enfant jusqu'à l'entrée à l'intérieur de notre salle de cours et doivent venir les y rechercher. L'étude ne peut être tenue responsable de la sécurité des élèves en dehors de leur présence aux ateliers et dès lors que l'enfant quitte la salle à la fin du cours.

Fonctionnement

Notre mission principale est l'éveil artistique, la découverte et l'apprentissage des techniques de base de l'art. Nous accompagnons les enfants dans la réalisation de leurs œuvres.

Les enfants ne sont pas autorisés à aller sur le parking, ni dans le petit jardin extérieur, ni à dépasser la limite des toilettes publiques du bâtiment comme indiqué par une signalétique.

Tarifs

Les tarifs appliqués sont hors taxes, la TGC étant, à ce jour, non applicable. Le règlement s'effectue par chèque ou virement bancaire. Les tarifs sont appliqués à la période (allant d'une rentrée scolaire jusqu'au prochaine vacances soit 7 semaines) et tiennent compte de l'absence de cours pendant les jours fériés. Les parents devront s'acquitter de la totalité des sommes dues pour la période.

Les formules d'inscription sont les suivantes :

- Inscription aux « ateliers enfants » à la période : 24000F
- Inscription aux « ateliers enfants » à la carte (formule Tickets) : 15 000F/carnet de 4 tickets enfants
- « Stage vacances » : 16 500F/semaine en demi-journée (du lundi au vendredi, 3h/jour)
- « Mercredi pédagogique » : 5000F/matinée
- « Spécial primaire » : 24000F/période pour 2 cours au choix par semaine

Aucun remboursement ne sera fait. Un report du cours ou du stage pourra être envisagé à la discrétion de la structure.

Modalités d'inscription

Lors de l'inscription, il vous est demandé de nous remettre la fiche de renseignements dûment remplie, et de régler le forfait choisi. L'inscription est considérée comme effective à réception de votre règlement. Pour chacune des formules proposées, l'inscription définitive est subordonnée à un nombre minimum d'inscrits sauf décision contraire de la structure.

Les ateliers de l'as ne sauront être tenus responsables pour toute inexécution de ses ateliers lorsque les circonstances y donnant lieu relèvent de la force majeure. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, trouble civil, insurrection, guerre, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des

formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des communications électroniques, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, toute remise en cause des fondements mathématiques régissant la théorie des algorithmes cryptographiques, utilisés pour les infrastructures à clé publique et tout autre cas indépendant de la volonté de la société Vakasion empêchant l'exécution normale du présent règlement intérieur.

Goûter et repos

Les enfants peuvent prendre leur goûter (fourni par les parents) à leur arrivée dans l'établissement, avant de commencer les cours, ou lors de leur pause.

Les enfants peuvent aussi prendre des pauses si besoin pendant le temps où ils sont présents dans l'établissement.

Objets personnels

La structure n'est pas responsable des vols et pertes des effets personnels des enfants (bijoux, jouets, portables, etc.). Le port de bijoux est fortement déconseillé (cause fréquente d'accidents). Pour le bien-être des enfants les plus jeunes, nous vous conseillons d'apporter des vêtements de rechange ou des vêtements adaptés à l'activité manuelle.

Suivi médical

- En cas de maladie, les parents doivent fournir un certificat médical de non contagion et que son état permette sa présence dans la structure. Si des médicaments doivent être donnés, l'ordonnance médicale doit être remis avec les médicaments.

- Si l'enfant est malade lors de sa présence dans l'établissement (enfant chaud, vomissements, diarrhées, écoulements d'oreilles, chute avec perte de connaissance), les parents seront prévenus par appel téléphonique. Si les parents sont injoignables ou ne viennent pas, le SAMU (facturé aux parents) sera contacté.

- Pour les petits bobos arrivés pendant les ateliers, la trousse de premiers sera utilisée pour désinfecter les petites plaies.

Arrivée et départ de l'enfant

Les parents informeront les encadrants si leur enfant est apte à venir et rentrer chez lui sans être accompagné d'un adulte.

Tout adulte autorisé à récupérer l'enfant, autre que les parents ou responsable légal, devra être listé dans la fiche de renseignement et présenter une pièce d'identité lorsqu'il viendra chercher l'enfant.

Engagement des parents

Les conditions particulières doivent être signés par les parents ou responsables légaux en double exemplaires.

Contacts

Pour les questions d'ordre administratifs et les inscriptions, vous pouvez joindre Su au 833.305. Pour les questions d'ordre pédagogique, vous pouvez joindre Luc au 80 96 25.

Inscription de l'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Forfait choisi :

Nom et prénom des parents :

Contacts téléphoniques :

Autre adulte autorisé à récupérer l'enfant :

Fait à Nouméa, le.....

Signature du parent ou représentant légal précédée de la mention « Bon pour accord »